

## ANNUAIRE DES PROFESSIONNELS

Dispositifs destinés à protéger les personnes victimes de violences conjugales ainsi que leurs enfants  
**♦ Alerte et de secours - en cas d'urgence et de danger immédiat : appelez le 17, le 114 par SMS ♦**  
 Pour un conseil, une orientation ou pour signaler un fait de violences - **Anonymes – Gratuits - Non traçables**

N A T I O N A L		Tout public	7j/7	24h/24	Fédération Nationale Solidarité Femmes
	Tchat <a href="https://arretonslesviolences.gouv.fr">arretonslesviolences.gouv.fr</a>		7j/7	24h/24	Police / Gendarmerie
	Tchat <a href="https://commentonsaime.fr">commentonsaime.fr</a>	Public jeunes	Lundi au samedi	10h00 à 21h00	En avant toutes
	Site internet, <a href="https://parcours-victimes.fr">parcours-victimes.fr</a>	Tout public	7j/7	24h/24	Accompagne les victimes dans les principales étapes de leur parcours, depuis les faits subis jusqu'à l'éventuelle indemnisation et la reconstruction des personnes.
	<b>116 006 ou 01 80 52 33 76</b>	Tout public	7j/7	9h00 à 19h00	France Victimes
	Site internet <a href="https://memo-de-vie.org">memo-de-vie.org</a>	Tout public	7j/7	24h/24	Pour protéger et conserver les témoignages, documents officiels et preuves des victimes
	Site internet et application mobile <a href="https://app-elles.fr">app-elles.fr</a>	Tout public	7j/7	24h/24	Permet d'alerter jusqu'à 3 contacts de confiance pour mise en relation avec les forces de l'ordre, d'être géolocalisé et d'enregistrer les faits
	<b>01 40 47 06 06</b> <a href="https://ecoute-violences-femmes-handicapees.fr">ecoute-violences-femmes-handicapees.fr</a> <a href="mailto:ecoute@fdfa.fr">ecoute@fdfa.fr</a>	Pers. en situation de handicap	Lundi au jeudi midi	10h00 à 13h00 14h30 à 17h00	Écoute Femmes Violences Handicapées Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir
	<b>0800 05 95 95 – SOS Viols, agressions sexuelles</b>	Tout public	Lundi au vendredi	10h00 à 19h00	Collectif Féministe contre le Viol
	<b>0800 08 11 11 – Contraception, IVG...</b>		Lundi au samedi	9h00 à 20h00	Mouvement Français pour le Planning Familial
<b>0805 802 804 – Victimes d'inceste</b>	Lundi au samedi		10h00 à 19h00	Numéro réservé aux adultes victimes d'inceste ou de violences sexuelles dans leur enfance	

<b>SMS 114 ou <a href="https://urgence114.fr">urgence114.fr</a></b>	Pers. sourdes/malentendantes	7j/7	24h/24	En cas <b>d'impossibilité de parler</b>
<b>115 – 1<sup>ère</sup> urgence</b>	Tout public	<b>Urgence sociale</b> : accueil, écoute, info., hébergement, aide alimentaire, accès aux soins...		
<b>119 - maltraitance</b>	Public jeunes	7j/7 – 24h/24 – Service national d'accueil téléphonique pour l'Enfance en Danger		
<b>Alcool Info Service – 0 980 980 930</b>	Tout public	7j/7	8h00 à 2h00 du matin	
<b>Tchat <a href="https://jeunes.alcool-info-service.fr">jeunes.alcool-info-service.fr</a></b>	Public jeunes	7j/7	8h00 à 00h00	
<b>Agresseurs, auteurs – 08 019 019 11</b>	Tout public	7j/7	9h00 à 19h00	FNACAV – Fédération nationale des associations et centres de prise en charge des auteurs de violences conjugales et familiales.
<b>3114 – idées suicidaires</b>	Tout public	7j/7	24h/24	

# L'Etat dans le Gard dit STOP aux violences conjugales et intrafamiliales

Pour mieux orienter les personnes victimes, témoins ou auteurs, retrouvez tous les contacts de proximité :

<https://www.gard.gouv.fr/Actualites/L-Etat-dans-le-Gard-dit-STOP-aux-violences-conjugales-et-intrafamiliales>



Professionnels, connaître vos contacts de proximité pour mieux accompagner les personnes :

<b>L O C A L</b>	<b>Forces de sécurité intérieure : Intervenantes sociales et psychologue</b> <b>Dépôt de plainte auprès de tout commissariat de police ou brigade de gendarmerie,</b> <b>quel que soit l'adresse de la victime</b>			<b>Associations pour une prise en charge globales des victimes</b>		
	<b>Police Nîmes :</b> Mme Véronique ARCOS <a href="mailto:veronique.arcos@udaf30.fr">veronique.arcos@udaf30.fr</a> ou <a href="mailto:veronique.arcos@interieur.gouv.fr">veronique.arcos@interieur.gouv.fr</a> 06 12 90 94 38 04 66 27 31 89	Lundi au Vendredi :	8h30-12h00 et 13h30-17h00	<b>Agavip (France Victimes 30) : juristes, psy.,</b> Accueil des victimes de violences intra- familiales <a href="mailto:accueil@agavip.fr">accueil@agavip.fr</a> <a href="mailto:aav@agavip.fr">aav@agavip.fr</a> 04 66 29 18 38	Lundi au Vendredi :	8h30-12h30 13h30-16h30
	Mme Marine PESQUIE – psychologue <a href="mailto:Marine.pesquie@interieur.gouv.fr">Marine.pesquie@interieur.gouv.fr</a> 06 70 41 35 85	Lundi :  Mardi au jeudi :	8h-12h 13h-16h  8h-12h 13h-17h	<b>CIDFF : accueil des femmes victimes de</b> violences et leurs enfants, suivi psychologique (sur RDV), permanences avocats, permanence emploi, ateliers sociaux linguistiques et ateliers créatifs pour les enfants co-victimes <a href="mailto:accueil@cidff30.fr">accueil@cidff30.fr</a> 04 66 38 10 70 Astreinte de Mme Béatrice Bertrand, directrice : 06 81 22 13 29 <a href="mailto:bertrand.b@cidff30.fr">bertrand.b@cidff30.fr</a>	Lundi :  Mardi au Jeudi :  Vendredi :	13h30-17h30  8h30-12h30 13h30-17h30  8h30-12h30 13h30-16h30
	<b>Police Alès :</b>			<b>CIDFF - Permanences juridiques : Nîmes</b>		

<p>Mme Anne REILHAN  <a href="mailto:anne.reilhan@interieur.gouv.fr">anne.reilhan@interieur.gouv.fr</a>  <a href="mailto:ddsp30-csp-ales-isc@interieur.gouv.fr">ddsp30-csp-ales-isc@interieur.gouv.fr</a>  06 25 77 66 92</p>	<p>Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi :</p>	<p>8h-18h</p>	<p>(Pissevin, Valdegour, Chemin bas, Mas de mingue), Alès, Marguerittes, Milhaud, Manduel, Saint-Gilles, Anduze, La Grand'Combe, Bagnols-sur-Cèze, Roquemaure, Villeneuve-lès-Avignon, Le Vigan, Vauvert, Aimargues, Vergèze, Aigues-Mortes, Sommières, Remoulins  Permanence téléphonique juridique le 4ème vendredi du mois</p>	<p>Contact pour plus d'info :</p>	<p>04 66 38 10 70</p>
<p><b>Police Bagnols-sur-Cèze :</b>  Sonia GERMAIN  <a href="mailto:dipn30-bagnols-isc@interieur.gouv.fr">dipn30-bagnols-isc@interieur.gouv.fr</a>  06 25 77 64 87</p>	<p>Lundi au Vendredi :</p>	<p>9h-12h 13h-17h</p>	<p><b>Via Femina Fama</b> : dispositif d'accompagnement mobile (Nîmes, Petite Camargue, Terre de Camargue, Beaucaire Terre d'Argence et Pays d'Uzès)  <a href="mailto:viefeminafama@gmail.com">viefeminafama@gmail.com</a>  06 68 44 40 61</p>	<p>7j/7</p>	<p>24h/24</p>
<p><b>Police Beaucaire</b>  M. Ayméric BIARD  06 80 07 99 25 ou 04 42 52 29 00  <a href="mailto:sav@apers13.com">sav@apers13.com</a></p>	<p>Mercredi et Vendredi</p>	<p>14h – 17h30</p>	<p><b>Via Femina Fama</b> - Permanences MDPH, Bouillargues, Générac, Uzès, Beaucaire et Vauvert</p>	<p>Contact pour plus d'info</p>	
<p><b>DIPN 84</b>  Lionel BERTUZZI, Sous-brigadier de police  dipn84-avignon-slpj-de-bap-gpf@interieur.gouv.fr  04 32 40 57 51 – 07 88 66 87 12</p>					
<p><b>Gendarmerie Nord du département</b>  (Alès agglomération, Cèze Cévennes, Mont Lozère, Gard Rhodanien, Grand Avignon, Pays viganais, Causses Aigoual Cévennes, Cévennes gangeoises et suménoises, Piémont cévenol, Pays d'Uzès)   Mme Mégane LOUIS  <a href="mailto:megane.louis@gendarmerie.interieur.gouv.fr">megane.louis@gendarmerie.interieur.gouv.fr</a></p>	<p>1 lundi sur 2 Mardi au vendredi</p>	<p>8h30-17h</p>	<p><b>La Clède</b> : accueil des femmes victimes de violences et Equipe d'accompagnement mobile (Alès agglomération, Cèze Cévennes et Mont Lozère)  <a href="mailto:accueil.femmes@laclede.fr">accueil.femmes@laclede.fr</a>  04 66 86 52 67 ou 06 45 26 99 14</p>	<p>Lundi au Vendredi :</p>	<p>9h-19h</p>

06 26 62 26 41					
<p><b>Gendarmerie Sud du département</b> (Nîmes métropole, Pont du Gard, Pays de Sommières et Rhône Vistre Virdoule, Terre de Camargue, Petite Camargue et Terre d'Argence – hors Beaucaire)</p> <p>Monsieur Mickael VEYRIERE (remplaçant de Madame GAUWE jusqu'au 09.01.2025) mickael.veyriere@gendarmerie.interieur.gouv.fr 06 19 29 39 36</p> <p>Mme Fanny GAUWE <a href="mailto:fanny.gauwe@gendarmerie.interieur.gouv.fr">fanny.gauwe@gendarmerie.interieur.gouv.fr</a> 06 19 29 39 36</p>	<p>Lundi au vendredi 1 vendredi sur 2</p> <p>Lundi au jeudi :</p> <p>Vendredi</p>	<p>9h-17h30</p> <p>8h-17h</p> <p>8h-12h</p>	<p><b>Inter'Aide – EMESO</b> : dispositif d'accompagnement mobile (pays viganais, Causses Aigoual Cévennes, Cévennes Gangeoises et suménoises, Piémont Cévenol)</p> <p><a href="mailto:via.emeso@orange.fr">via.emeso@orange.fr</a> 06 49 56 65 47</p>	<p>Lundi au Vendredi :</p>	<p>13h30-17h</p>
<p><b>DDSP 30 – BPP</b> DAMMAN Cédric Nicolas DUPONT ddsp30-bpp@interieur.gouv.fr</p> <p><b>DDSP 13 – CISP 13/30</b> Anne Lise GUEYDAN, Major de police OPJ BSU TARASCON <a href="mailto:anne-lise.gueydan@interieur.gouv.fr">anne-lise.gueydan@interieur.gouv.fr</a> 04 88 10 12 95 – 07 79 49 21 76</p> <p><b>DDSP 84 - CISP Vaucluse Gard</b> Eve-Anne AUDOUIN, Capitaine de police Chef GAJ Secteurs <a href="mailto:eve-anne.audouin@interieur.gouv.fr">eve-anne.audouin@interieur.gouv.fr</a> Tél : 04.32.40.57.03 – 07.86.16.16.30</p> <p><b>La Maison de Protection des Familles du Gard (MPF)</b></p>			<p><b>Riposte</b> : Point d'écoute santé - accompagnement psychologique des femmes victimes et des enfants (Gard Rhodanien) et accueil des femmes sur Bagnols-sur-Cèze</p> <p>Psychologue 06 15 36 09 65 <a href="mailto:psy@asso-riposte.fr">psy@asso-riposte.fr</a></p> <p>Travailleur social 06 78 34 24 76 <a href="mailto:acces.sante@asso-riposte.fr">acces.sante@asso-riposte.fr</a></p>	<p>Permanences Banols-sur-Cèze, Pont-Saint-Esprit et Roquemaure</p> <p>« Accueil Femme » Jeudi :</p>	<p>Sur RDV</p> <p>14h-17h (2ème et 4ème jeudi du mois)</p>

<p><b>Sur toute la zone gendarmerie :</b>  <a href="mailto:mpf.ggd30@gendarmerie.interieur.gouv.fr">mpf.ggd30@gendarmerie.interieur.gouv.fr</a>  04 66 38 81 55</p>	<p>Lundi au Samedi :</p> <p>Dimanche :</p>	<p>8h-12h 14h-18h</p> <p>9h-12h et 15h-18h</p>			
<p><b>La Croix rouge – SIAO Urgence – 115</b>  (hébergement, nuitées d’hôtel, déplacement en taxi, coordination du parcours des personnes victimes et Van itinérant)  <a href="mailto:serv115-cat.nimes@croix-rouge.fr">serv115-cat.nimes@croix-rouge.fr</a></p> <p>Malik BERKANI, directeur  malik.berkani@croix-rouge.fr</p> <p>Muriel VITAL, responsable pôle urgence et veille sociale  <a href="mailto:muriel.vital@croix-rouge.fr">muriel.vital@croix-rouge.fr</a></p>	<p>04.66.67.78.98</p> <p>06 79 56 46 89</p> <p>06 03 33 50 11</p>		<p><b>La Croix Rouge – SIAO Insertion</b>  (logement, priorisation SYPLO)  04.66.67.78.98  <a href="mailto:siao.nimes@croix-rouge.fr">siao.nimes@croix-rouge.fr</a></p> <p>Charlotte BOURGINE  <a href="mailto:charlotte.bourgine@croix-rouge.fr">charlotte.bourgine@croix-rouge.fr</a></p>	<p>Lundi au Vendredi :</p> <p>06 08 12 74 51</p>	<p>8h30-12h30</p>
<p><b>Unité Médico-Judiciaire – CHU Nîmes</b>  04 34 03 46 02  <b>Accueil de la victime uniquement sur rendez-vous munie d’une réquisition judiciaire (s’obtient après dépôt de plainte).</b></p>	<p>Lundi au Vendredi :</p>	<p>8h30-12h30 13h30-17h</p>	<p><b>AFCCC : contraception, IVG...</b>  04 66 29 40 65  Mme Eva NADALET BENE, conseillère conjugale et familiale  <a href="mailto:eva.bene@afccc-gard.fr">eva.bene@afccc-gard.fr</a>  06 72 02 80 59</p>	<p>Préférable de prendre RDV Lundi au Vendredi :</p>	<p>9h-17h</p>
<p><b>Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) - Alerte Enfance Gard</b>  <b>0805 00 00 30 (numéro vert/ gratuit )</b>  <a href="mailto:alerte.enfance@gard.fr">alerte.enfance@gard.fr</a></p> <p>Mme Barbara Carol, cheffe de service  barbara.carol@gard.fr  06 26 91 08 79</p>	<p>Lundi au Vendredi (sauf jours fériés)</p>	<p>8h30-12h 13h30-17h</p> <p>En dehors de ces horaires, l’appel basculera automatiquement sur le 119</p>	<p><b>Le Planning Familial : contraception, IVG, sexualité, violences conjugales, orientation sexuelle, genre...</b>  <a href="mailto:planningfamilial30@gmail.com">planningfamilial30@gmail.com</a>  04 66 86 19 85  Numéro vert national 0800 08 11 11  29 rue du faubourg d’Auvergne  30100 Alès</p>	<p>Lundi, mardi jeudi sur rdv</p> <p>Vendredi sans rdv</p>	<p>9h-17h</p> <p>14h-17h</p>
			<p><b>EPE : point écoute parents, enfants</b>  <a href="mailto:epe30coordination@gmail.com">epe30coordination@gmail.com</a>  04 66 29 46 27</p>	<p>Lundi au jeudi :</p>	<p>9h-17h</p>

			Mme Valérie LAUZENT, directrice et coordinatrice 06 01 08 44 32 Uniquement sur RDV : 07 80 99 15 89 ou <a href="mailto:epe30ecoute@gmail.com">epe30ecoute@gmail.com</a>	Vendredi : S'ajuste à vos horaires	9h-16h
<b>Auteur-es</b>	<b>Tout le département</b>	<p><b>La Clède</b> – Antenne gardoise du Centre régional de prise en charge des auteurs de violences (CPCA Sud) - prévention du passage à l'acte et de la récidive. 2 missions : accompagner tous les auteurs de violences conjugales et être un lieu ressource pour l'ensemble des professionnels qui aurait une question, une nécessité d'information, un besoin d'aide à la réflexion ou qui souhaiterait orienter une personne. 2 modes d'accompagnement : les stages de responsabilisation sur les ressorts TJ Nîmes et Alès et SPIP, accompagnements individuels possibles. Le CPCA est présent et peut se déplacer au besoin sur l'ensemble du département. Groupe de paroles à destination des hommes qui souhaitent aborder la question de la gestion des émotions tous les vendredis de 17h15 à 18h45 à Alès</p> <p>Matthieu Cieplinski référent et coordonnateur antenne cpca30 : <a href="tel:0789007955">07 89 00 79 55</a> Du lundi au vendredi 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h <a href="mailto:cpca30@laclede.fr">cpca30@laclede.fr</a></p> <p>CPCA Sud Occitanie (dont la Clède est l'antenne gardoise) : 06 44 93 00 46 Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 17h <a href="mailto:cpcasudoccitanie@aers-asso.fr">cpcasudoccitanie@aers-asso.fr</a></p>			
	<b>Tout le département</b>	<p><b>SPIP du Gard</b> : Prévention de la récidive, intervention sur saisine de l'autorité judiciaire, prise en charge par une équipe pluridisciplinaire des personnes sous-main de justice.</p> <p>- <b>Antenne de Nîmes</b> : Samira Khelaifia, cheffe d'antenne – 04 66 7 63 63 – 06 50 99 48 78 – <a href="mailto:samia.khelaifia@justice.fr">samia.khelaifia@justice.fr</a></p> <p>- <b>Antenne d'Alès</b> : Véronique VIDAL, directrice adjointe SPIP Gard/Lozère, intérim direction Antenne Alès - 04 66 86 02 13 – 06 27 85 03 46 – <a href="mailto:veronique.vidal@justice.fr">veronique.vidal@justice.fr</a></p>			
<b>Pharmacies</b>	<p><b>Signalement</b>, contact avec les forces de l'ordre.</p> <p><b>Conseil régional de l'Ordre des pharmaciens Occitanie</b> <a href="mailto:crop-occitanie@ordre.pharmacien.fr">crop-occitanie@ordre.pharmacien.fr</a></p>				
<b>Professionnels du secteur médical ou</b>	<p><b>Soins, certificat médical : médecin et sage-femme, urgence hospitalière :</b></p>				

paramédical :  
Soins, certificat médical

**Auprès d'un médecin généraliste ou sage-femme**

**Ou A l'hôpital :**

- **Sans dépôt de plainte** : Service des urgences
- **Avec dépôt de plainte, réquisition judiciaire** : Unité médico-judiciaire – CHU Nîmes.  
04 34 03 46 02 (de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h)

**Consultation de protection maternelle et infantile pour enfant – 0 à 6 ans)**

Consultations nourrissons, vaccinations, suivi de l'hygiène dentaire, bilan santé - Ecoute et accompagnement adaptés : médecin, infirmière, sage-femme, puéricultrice, conseiller conjugal, psychologue, accompagnatrice à domicile.  
Accueil du public du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

**Centres de Santé Sexuelle -conseil départemental**

Prévention et information, écoute, accompagnement et orientation, autour de la sexualité, de la contraception, de la fécondité, de la grossesse, des infections sexuellement transmissibles (IST) par un professionnel : sage-femme, conseillère conjugale, médecin.

Accès sur RDV et confidentiel

Accueil du public du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

**Retrouver le centre de santé sexuelle le plus proche :** <https://www.gard.fr/pres-de-chez-vous/accueils-ados-et-jeunes/les-centres-de-sante-sexuelle.html>

**Dispositif de Soutien Psychologique et Traumatique Occitanie**

Tél : 05 34 39 33 47 (Tous les jours - de 8h30 à 18h30)

Pour : le grand public, les soignants, les institutions.

Il assure : une écoute psychologique initiale, une évaluation de la demande, une orientation pour suivi adapté et dispatching départemental.

Lien vers le site de l'ARS : <https://www.occitanie.ars.sante.fr/covid19-dispositifs-de-soutien-psychologique-aux-professionnels-de-sante>

**Secret médical et violences au sein du couple : VADE-MECUM** élaboré avec le Conseil National de l'Ordre des Médecins et la Haute Autorité de Santé [http://www.presse.justice.gouv.fr/art\\_pix/Vade-mecum%20secret%20m%E9dical%20et%20violences%20au%20sein%20du%20couple.pdf](http://www.presse.justice.gouv.fr/art_pix/Vade-mecum%20secret%20m%E9dical%20et%20violences%20au%20sein%20du%20couple.pdf)

**Boite à outils « Dispositifs d'accueil et d'accompagnement des victimes de violences conjugales, intrafamiliales et/ou sexuelles au sein des établissements de santé »**

**Conseil départemental de l'Ordre des médecins du Gard**

Référent violences : Pr. Pierre COSTA - [costa.pierre@ordre.medecin.fr](mailto:costa.pierre@ordre.medecin.fr)

**Conseil départemental de l'Ordre des sages-femmes du Gard**  
[cd30@ordre-sages-femmes.fr](mailto:cd30@ordre-sages-femmes.fr)

**Conseil de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes du Gard**  
[cdo30@ordremk.fr](mailto:cdo30@ordremk.fr)

**Conseil de l'Ordre des chirurgiens-dentistes du Gard**  
[ordredentistesgard@wanadoo.fr](mailto:ordredentistesgard@wanadoo.fr)

**Conseil interdépartemental de l'Ordre des infirmiers Gard-Lozère**  
Tél. : 04 34 22 72 79  
Mail : [cidoi30-48@ordre-infirmiers.fr](mailto:cidoi30-48@ordre-infirmiers.fr)

### Professionnels du secteur social

**Pour connaître le centre médico-social le plus proche (Conseil départemental) : 04 66 76 76 76**

**Accueil du public du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h**

Ouverts à tous les habitants du département : familles, parents, enfants, couples...

**Service social territorial (SST)**, chargé de répondre aux demandes des habitants du secteur, quels que soient l'âge et/ou la situation familiale de la personne.

**Le service PMI (Protection maternelle infantile)**, qui organise des actions et consultations pour les femmes, les futurs parents et les enfants de moins de 6 ans. Il propose également un accompagnement à la vie sexuelle et affective des adolescents.

**Le service ASE (Aide sociale à l'enfance)**, qui a pour mission de protéger les enfants et les adolescents lorsque les parents ne sont pas en capacité de répondre à leurs besoins fondamentaux.

**Retrouver les 31 Centres médico-sociaux (CMS) proches de chez vous :** <https://www.gard.fr/pres-de-chez-vous/accueils-tous-publics/centres-medico-sociaux-cms.html>

**Les centres médico-sociaux (CMS) - [www.gard.fr](http://www.gard.fr)**

**Autres partenaires sociaux :**

- Contacter la Mairie de résidence

- CAF : antenne la proche du domicile

Pour les dossiers urgents : [sylvain.chanabe@cafniimes.cnafmail.fr](mailto:sylvain.chanabe@cafniimes.cnafmail.fr)

- CPAM : 3646 – demander le service action sociale

- MSA : 04 99 58 30 00

**Virginie NADAL** - Responsable de secteur - Développement social des territoires :

		<p>nadal.virginie@languedoc.msa.fr  06 86 04 09 17 - 04 67 34 80 16  Valérie ROLLAND – Responsable de secteur – Interventions sociales – MSA Languedoc site de Montpellier  04 67 34 81 43 – 07 88 05 03 71</p>	
	<p>Collectivités (élus, CCAS, police municipale, agents de premier accueil...)</p>		
	<p>Professionnels du secteur juridique</p>	<p><b>Permanence avocats Violences Intrafamiliales - Nîmes :</b>  mise en relation urgente avec un.e avocat.e pour un premier RDV gratuit  7j/7 - 24h/24</p> <p><b>Permanence avocats Violences Intrafamiliales – Alès :</b> mise en relation urgente avec un.e avocat.e pour un premier RDV gratuit  7j/7 - 24h/24</p> <p><b>Point d'accès au droit :</b></p> <p><b>Maison de justice et du droit :</b></p> <p><b>Défenseur des droits</b>  - si vous vous estimez lésé par le fonctionnement d'un Service public,  -si vous considérez que les droits d'un enfant ne sont pas respectés,  -si vous êtes victime d'une discrimination prohibée par la loi,  -si vous êtes victime du comportement abusif de la part de personnes exerçant des activités de sécurité.</p>	<p><b>07 84 00 64 69</b></p> <p><b>07 87 48 06 67</b></p> <p><b>04 66 76 48 90</b></p> <p>- Vauvert : 04 66 88 88 40  - Bagnols-sur-Cèze : 04 66 39 65 15</p> <p><b>Retrouvez vos délégués du défenseur des droits les plus proches</b></p> <p style="text-align: right;"><b>En préfecture</b></p> <p>Patrick BELLET  Adresse postale : Préfecture du Gard 30045 Nîmes cedex 9  Tel : 04.66.36.40.27  Courriel : <a href="mailto:patrick.bellet@defenseurdesdroits.fr">patrick.bellet@defenseurdesdroits.fr</a>  Audiences en préfecture de Nîmes, 1 rue Guillemette à Nîmes - Sur rendez-vous uniquement</p> <p style="text-align: right;"><b>Sur Nîmes</b></p>

- Avec Pierre PUECH

Courriel : [pierre.puech@defenseurdesdroits.fr](mailto:pierre.puech@defenseurdesdroits.fr)

**Maison de la justice et du droit**

Espace Diderot - 663 rue Néper 30900 Nîmes – Tel :  
04.66.70.63.10

Permanences tous les jeudis de 14H30 à 16H30 (sur rendez-vous)

**Hôtel de ville**

Place de l'hôtel de ville 30000 Nîmes – Tel : 04.66.76.72.97  
Permanences tous les 2e et 4e jeudis du mois de 9H00 à  
11H00 (sur rendez-vous)

**Mairie annexe (CAM) - 251, av. Monseigneur Claverie –  
Mas de Mingue 30000 Nîmes –**

Tel : 04.30.06.77.20 - Fax : 04.66.02.12.49

Permanences tous les 1ers et 3èmes jeudis du mois de 9H00  
à 11H00 (sur rendez-vous)

- Avec Isabelle BORNE-CARTOU

Courriel : [isabelle.borne-cartou@defenseurdesdroits.fr](mailto:isabelle.borne-cartou@defenseurdesdroits.fr)

**Mission Locale Jeunes**

281 chemin du Mas Coquillard 30900 Nîmes – Tel :  
04.66.76.38.12

Permanences les mercredis matins (sur rendez-vous)

**Maison de la justice et du droit**

Espace Diderot - 663 rue Néper 30900 Nîmes – Tel :  
04.66.70.63.10

Permanences tous les jeudis matins (sur rendez-vous)

**MAISON D'ARRÊT NIMES – LE VIGAN**

Guy BERGENTI

Courriel : [guy.bergenti@defenseurdesdroits.fr](mailto:guy.bergenti@defenseurdesdroits.fr)

**Maison d'Arrêt de Nîmes**

Permanences pour les détenus uniquement tous les lundis  
matins

**Le Vigan - Point d'Accès au Droit de la Communauté de communes du Pays Viganais**

3 avenue Sergent Triaire – 30120 Le Vigan – Tel : 04.67.42.72.21

Permanences tous les 4e mardis après-midi de 14H30 à 17H00 (sur rendez-vous)

**AIGUES-MORTES**

Mohamed AIT OUAHI

**Point d'Accès au Droit** – 8 rue du 14 juillet 30220 Aigues-Mortes – Tel : 04.66.80.63.43

Permanences tous les 1ers et 3èmes mardis matins de 9H00 à 12H00 (sur rendez-vous)

**ST GILLES – BEAUCAIRE - VAUVERT**

Michel MOLIERE

Courriel : [michel.molier@defenseurdesdroits.fr](mailto:michel.molier@defenseurdesdroits.fr)

**St Gilles**

Maison de quartier – rue des tourterelles – 30800 St Gilles – Tel : 04.66.38.03.29

Permanences tous les mardis de 9H00 à 12H00

**Beaucaire**

Mairie annexe – Centre commercial – Quartier de la Moulinelle – 30300 Beaucaire –

Tel : 04.66.59.28.81

Permanences tous les 2ème et 4ème jeudis du mois de 9H30 à 12H00

**Vauvert**

Maison de la justice et du droit – Rue E.Zola – 30600

Vauvert - Tel : 04.66.88.88.40 – Fax : 04.66.88.88.41 -

Permanences tous les 1er et 3ème jeudis du mois de 9H30 à 12H00

**ALES - SAINT-HIPPOLYTE-DU-FORT**

Noëlle PELISSOU

Courriel : [noelle.pelissou@defenseurdesdroits.fr](mailto:noelle.pelissou@defenseurdesdroits.fr)

**Alès**

Maison Justice et Droit – Bât. Atome - 8 rue Michelet 30100  
Alès - Tel : 04 66 56 11 88 - maisondejustice@alesagallo.fr  
Permanences tous les jeudis matin et les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> vendredis du mois de 9h00 à 11h00

**Saint-Hippolyte-du-Fort**

Maison de Service Au Public – Cour d'honneur des casernes  
30170 Saint Hippolyte du Fort  
Tél : 04 66 56 42 80 [msap.shdf@orange.fr](mailto:msap.shdf@orange.fr)  
Permanences tous les 2<sup>èmes</sup> et 4<sup>èmes</sup> vendredis du mois de  
9 H 00 à 11 H 00

**GARD RHODANIEN ET UZEGE**

· Avec Daniel PANSIER

Courriel : [daniel.pansier@defenseurdesdroits.fr](mailto:daniel.pansier@defenseurdesdroits.fr)

**Bagnols sur Cèze**

Maison de la justice et du droit – 41, rue Marc Sangnier  
30200 Bagnols/Cèze  
Tél ; : 04 66 39 65 15  
Permanences tous les mercredis de 9h à 11h.

**Roquemaure**

Maison de Service Au Public– Place de Chateaneuf 30150  
Roquemaure  
Tél: 04 66 90 27 28  
Permanences tous les 2<sup>èmes</sup> et 4<sup>èmes</sup> mardis du mois de 9 à  
11h00

**Villeneuve Les Avignon**

Maison de Service Au Public – Allée Pierre-Louis Loasil  
30400 Villeneuve Lez Avignon  
Tel : 04 90 15 33 30 -  
Permanences tous les 1ers et 3<sup>èmes</sup> mardis du mois de  
13h30 à 17H00

· Avec René CRET

Courriel : [rene.cret@defenseurdesdroits.fr](mailto:rene.cret@defenseurdesdroits.fr)

**Pont-Saint-Esprit**

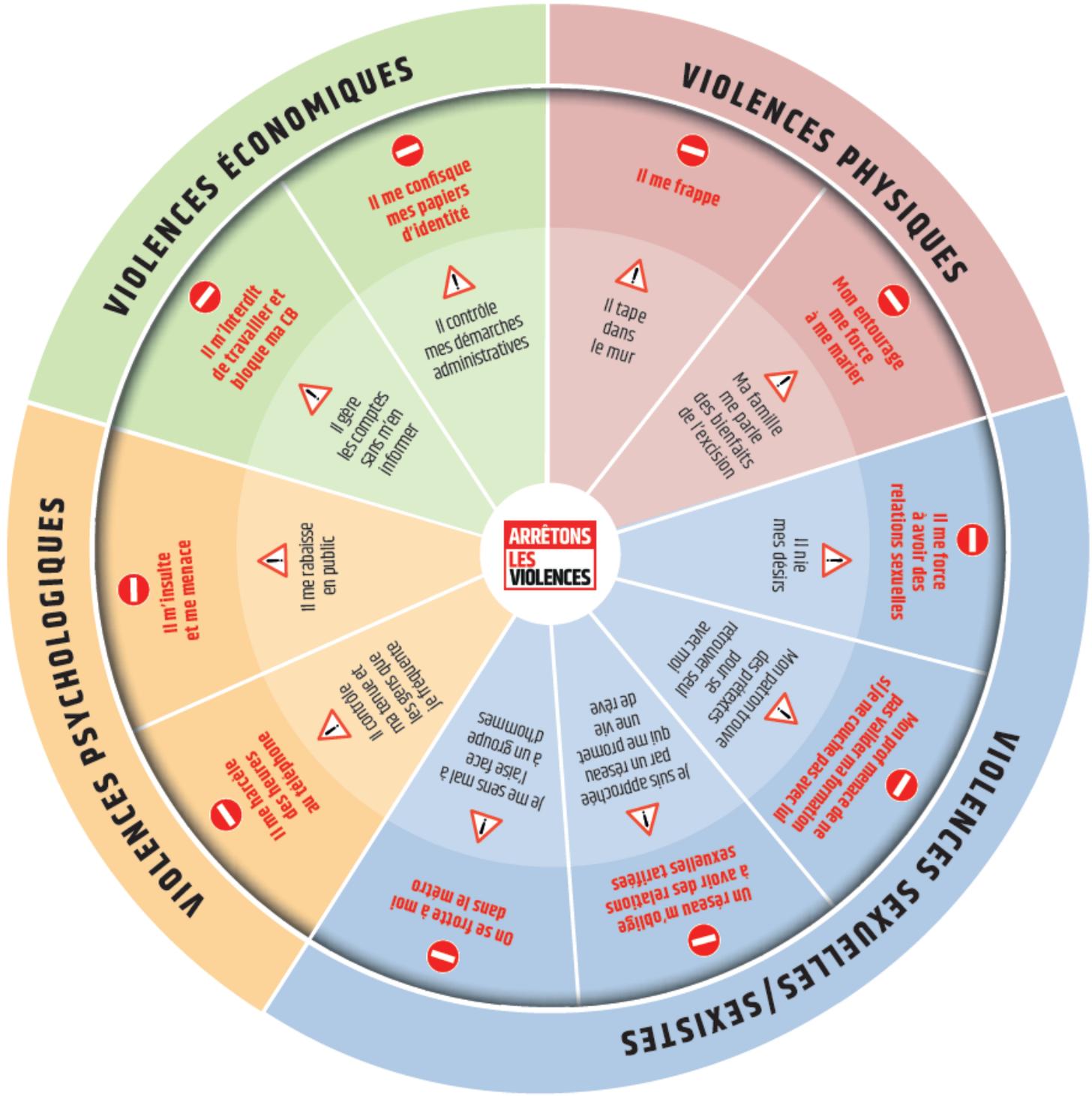
CCAS – La Cazerne – 70 avenue Gaston Doumergue 30130  
Pont-Saint-Esprit  
Tel : 04.66.90 58 52  
Permanences les 2ème et 4ème jeudis du mois de 14H00 à  
17H00

**Remoulins**

Maison de Services au Public du Pont du Gard - 4 rue St  
André 30210 Remoulins  
Tel : 04.66.37.27.13  
Permanences les 2ème et 4ème jeudis du mois de 9H00 à  
12H00

**Uzès**

Mairie – place du Duché 30700 Uzès – Tél : 04 66 03 48 48  
Permanences les 2ème et 4ème mardis du mois de 9H00 à  
12H00



◆ **Roue des violences** ◆

**Exemples concrets de violences physiques, psychologiques, sexuelles et économiques.**

## [ FORMES DE VIOLENCES ]

<p><b>VERBALES :</b> Injures, menaces, intimidations, dévalorisations...</p>	<p><b>LES VIOLENCES CONJUGALES</b></p>	<p><b>PSYCHOLOGIQUES :</b> Humiliation, harcèlement, chantage affectif, interdiction de fréquenter des amis, des collègues, la famille, chantage autour des enfants...</p>
<p><b>PHYSIQUES :</b> Bousculades, coups avec ou sans objet, strangulations, morsures, brûlure, séquestrations...</p>		<p><b>MATÉRIELLES :</b> Briser ou lancer des objets...</p>
<p><b>ADMINISTRATIVES :</b> Confiscation et/ou chantage autour de : Carte nationale d'identité, passeport, livret de famille, carnet de santé, titre de séjour, diplôme...</p>		<p><b>ÉCONOMIQUES :</b> Contrôle des dépenses, suppression de la carte vitale, des moyens de paiement, interdiction de travailler...</p>
<p><b>SEXUELLES :</b> Actes et pratiques sexuelles imposées (attouchements, relations multipartenaires, pornographie, prostitution, rapports non protégés...) ou viols</p>		

## [ POINTS DE VIGILANCE ]

**Les violences conjugales concernent tous les milieux sociaux, tous les âges, tous les niveaux d'étude, toutes les cultures.**

- Circonstances à risque : jeune âge, grossesse, séparation
- Signes de coups et blessures
- Comportement de la femme : contrainte dans son emploi du temps (pressée de rentrer), dépression
- Comportement du conjoint : attitude hyper-prévenante, prise de pouvoir, alcoolisme...

**N'hésitez pas à poser la question :** « *Avez-vous subi ou subissez-vous des violences dans votre vie, dans votre couple ?* »

## [ QUELLE POSTURE ADOPTER ? ]

<p><b>L'AGRESSEUR :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'humilie</li> <li>• Lui fait peur</li> <li>• La dévalorise</li> <li>• L'isole</li> <li>• La culpabilise</li> <li>• La fait taire</li> </ul>	<p><b>A L'INVERSE, LE/LA PROFESSIONNEL .LE :</b></p> <p>L'écoute avec attention, respect et bienveillance.</p> <p>Parle d'un ton calme et avec empathie.</p> <p>La valorise dans les démarches qu'elle entreprend.</p> <p>Se montre disponible et créé un climat de confidentialité.</p> <p>Ne banalise pas, ne minimise pas les faits.</p> <p>La rassure en lui indiquant un réseau de professionnel·le·s.</p> <p>L'aide à identifier les soutiens ou relais possibles dans son entourage.</p> <p>La déculpabilise en lui signifiant qu'aucune attitude de sa part ne justifie une agression.</p> <p>Rappelle que les actes et les faits relatés sont interdits et punis par la loi.</p>
---	---

Toutes ces réactions sont NORMALES !



**A éviter :** « *Vous êtes restée avec cet homme pendant tout ce temps ?!* », « *Vous vous rendez compte de ce qu'il vous a fait subir ?* », « *Êtes-vous consciente que vous ne protégez pas vos enfants ?* », « *Pourquoi vous acceptez ça ?* »

**A dire à la victime :** « *Je vous crois* », « *Vous avez des droits et des professionnel.les peuvent vous accompagner* », « *L'agresseur est le seul responsable des violences* », « **La loi interdit et punit les violences** »

*Ne pas dire :*

"Pourquoi avez-vous attendu aussi longtemps ?"  
"Vous vous rendez compte de ce qu'il vous fait subir?"

"C'est un malade"  
"Vous l'aimez encore avec tout ce qu'il vous a fait ?"

"vous devez porter plainte"  
" Pourquoi vous ne voulez pas partir ? "

"Aucune attitude ne justifie la violence. "  
"C'est interdit par la loi. "

"Je vous crois"  
"Vous n'y êtes pour rien."

"Je peux vous laisser le numéro de l'assistante sociale de la gendarmerie ou du commissariat si vous le souhaitez"

Le violentomètre : un outil simple et utile pour "mesurer" si sa relation amoureuse est basée sur le consentement et ne comporte pas de violences.

Créé par nous toutes et en ligne sur : <https://www.centre-hubertine-auclert.fr/outil/brochure-violentometre>

Vous pouvez vous en procurer auprès de l'Observatoire départemental des violences faites aux femmes - [dcdg@gard.fr](mailto:dcdg@gard.fr) – Tél. 04 66 76 36 25

# Lutter contre les violences faites aux jeunes femmes

# Le violentomètre

*Le consentement, c'est quoi ? C'est le fait de donner son accord de manière consciente, libre et explicite à un moment donné pour une situation précise. Tu peux revenir sur ce choix quand tu le souhaites et selon les raisons qui te sont propres. Tu n'as pas à te justifier ou subir des pressions.*

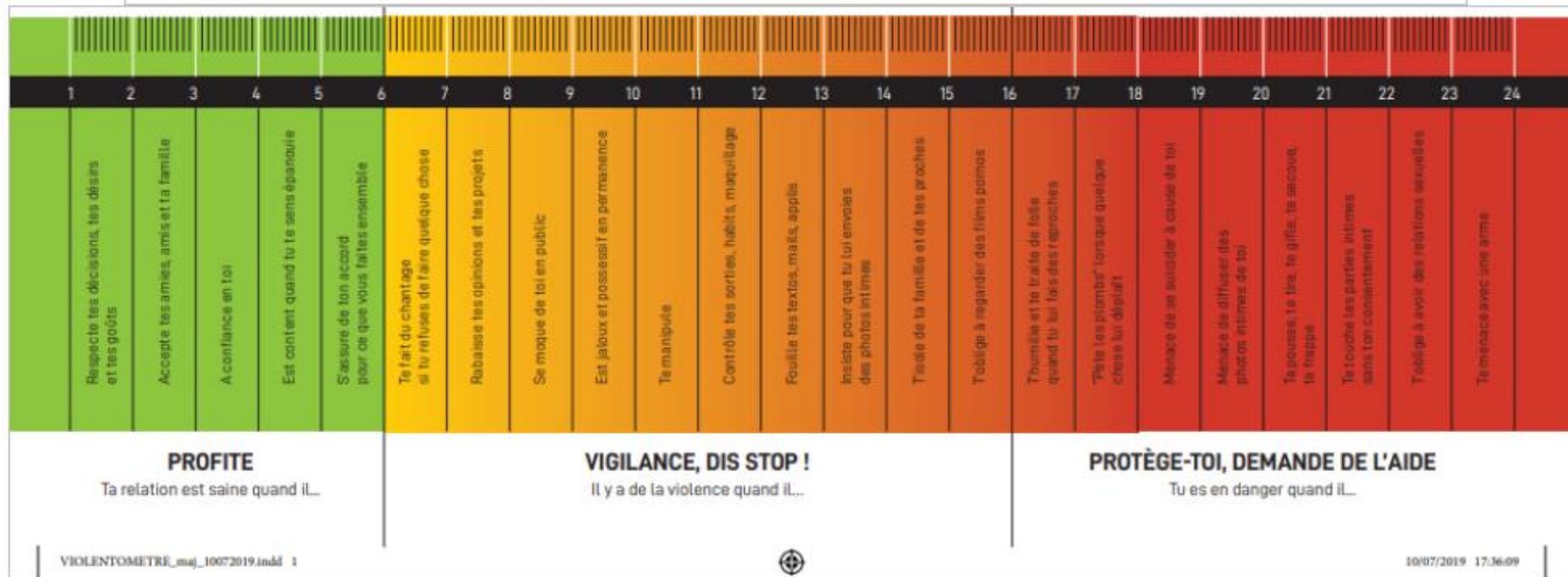






**BESOIN D'AIDE ?**  
VIOLENCES FEMMES INFO  
**APPELEZ LE 3919**  
\*Appel anonyme et gratuit.





# [COMMENT ORGANISER LA PRISE EN CHARGE DU TRANSPORT EN TAXI DES PERSONNES VICTIMES DE VIOLENCE S ?]

## **Pour quel public ?**

Sont concernées par la demande de prise en charge du transport en taxi les personnes victimes de violences conjugales et intrafamiliales, avec ou sans enfants, sans solution de transport, ayant ou non déposé plainte, avec ou sans pièce d'identité.

## **Pour quels déplacements ?**

La prise en charge du transport de jour comme de nuit (7j/7, 24h/24) permet un acheminement vers :

- un lieu d'hébergement ou de mise à l'abri immédiate ;
- un commissariat ou une gendarmerie pour déposer plainte ou répondre à une convocation visant à faire valoir leurs droits ;
- des services sociaux ou associatifs pouvant répondre à leur situation ;
- des services de santé/médecine légale à des fins d'expertise médicale.
- Pour tout autre cas d'urgence en lien avec les violences, une évaluation au cas par cas par le SIAO sera réalisée et sous la double condition que les solutions de « droit commun » - entre autres prises en charge par le réseau social ou par les unités de police et de gendarmerie, ne puissent être mobilisées.

Ce dispositif de prise en charge des transports prévoit des déplacements sur l'ensemble du département du Gard mais aussi vers les départements limitrophes si accord préalable du SIAO.

## **Qui peut solliciter ce service ?**

La victime elle-même ou tous les acteurs jalonnant le parcours de la prise en charge des personnes visées ci-dessus, tant institutionnels (police/gendarmerie, CCAS, CMS, centres hospitaliers, Pôle emploi...) qu'associatifs (association d'aide aux victimes, associations de quartiers, etc.).

## **Comment ?**

Le SIAO est votre interlocuteur. Il est seul à pouvoir déclencher ce dispositif de première urgence pour 5 raisons :

- garantir de la sécurité de la, ou des victimes et celle du taxi : analyser le degré de dangerosité de l'auteur des violences lors des prises en charge au domicile et selon faire appel aux forces de sécurité intérieure
- s'assurer que la personne transportée a déjà, ou aura connaissance des dispositifs d'accompagnement sanitaire et social, soit auprès d'un.e travailleur.euse social.e de secteur ou des associations spécialisés au regard de sa situation
- vérifier que le taxi garantit bien la tranquillité et la sécurité des personnes transportées, et ne divulgue pas leur identité
- s'assurer que le taxi a participé à une séance de sensibilisation à l'égalité entre les femmes et les hommes et au phénomène des violences conjugales et intrafamiliales, ainsi qu'à l'application des règles contenues dans la Charte départementale en faveur du transport des personnes victimes de violences
- Procéder au paiement du transport
- **N'hésitez pas à contacter la personne sur son portable ou le 115 en cas de problème de localisation.**

**Contactez le 115 qui émettra un bon de transport à destination de l'artisan taxi. Il devra comporter les éléments suivants :**

- le nom, prénom et qualité de la personne qui demande le transport
- le nom, prénom, date de naissance de toutes les personnes à transporter, avec leur accord, ainsi que l'adresse de prise en charge
- les besoins spécifiques pour garantir la prise en charge : siège auto enfant, personne à mobilité réduite...